



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Récépissé de protocole sanitaire pour les refuges gardés**  
établi dans le cadre d'un groupe de travail piloté par Emmanuelle Wargon,  
secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition Écologique

\*\*\*

Par le présent récépissé, le Préfet des Hautes-Pyrénées certifie avoir réceptionné par mail le 2 juin 2020 le « protocole sanitaire pour les refuges de montagne gardés » concernant le

**Refuge de Baysellance, commune de Gavarnie-Gèdre**

Ce document a été visé par le maire de la commune de Gavarnie-Gèdre, conformément à la procédure demandée.

Après analyse par les services de l'État et modification du document par le gestionnaire du refuge selon les remarques apportées, le protocole transmis correspond à la mise en œuvre des mesures barrières nécessaires dans le cadre du Covid-19.

Le club alpin français de Bordeaux, gestionnaire du refuge ci-dessus mentionné peut ainsi ouvrir cet établissement à partir du 27 juin 2020, sous réserve de l'application des modalités mentionnées dans le protocole.

Tarbes, le 15 juin 2020

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
La directrice des services du cabinet

  
Sophie PAUZAT